



COMMUNIQUE DE PRESSE

Commission fédérale de la consommation Première séance sous sa nouvelle présidence

La Commission fédérale de la consommation a siégé pour la première fois sous la présidence de M. le Professeur Laurent Moreillon successeur de M. le Professeur Bernd Stauder. Elle a nommé M. Alexandre Brunner juge cantonal à Zürich à la vice-présidence.

Le nouveau président a exposé les lignes directrices sur lesquelles il entend conduire les travaux de la Commission. Elle doit rester le lieu privilégié où l'intérêt du consommateur doit pouvoir se confronter aux exigences de l'économie. Les consommateurs qui occupent une place importante dans l'économie, doivent être entendus, défendus et informés afin qu'ils puissent faire des choix fondés. Il est évident que les travaux de la Commission tendent à l'intérêt général. Si la Commission n'est pas une cour des miracles, elle devrait malgré, ou avec des tensions tout à fait légitimes, permettre aux partenaires de la consommation, - organisations de consommateurs, économies, administration - de traiter des questions touchant le consommateur dans ses réalités.

La Commission a fixé ses objectifs pour les 12 prochains mois:

- Contrats à distances et commerce électronique ;
- Génie génétique ;
- Garantie des défauts en matière de vente mobilière et immobilière ;
- Déclaration concernant l'indication de provenance des produits transformés ;
- Heures d'ouverture des magasins ;
- Suivi des dossiers relatifs à la sécurité des produits et aux denrées alimentaires.

La Commission rappelle la suite politique donnée aux diverses recommandations émises depuis 1995 :

- Déclaration des services : les nouvelles dispositions de l'ordonnance sur l'indication des prix ont été étendues aux prestations demandées par la Commission;
- Crédit à la consommation: le projet de révision a été remodelé, il est maintenant à l'examen du Conseil national;
- Concernant les denrées alimentaires, la Commission va examiner les domaines sensibles qui demeurent encore. Diverses révisions d'ordonnances qui entrent ou vont entrer en vigueur contribuent à améliorer le niveau de sécurité du consommateur:
 - déclaration relative aux OGM;
 - indication du pays de provenance;
 - indication du mode de production;
- Sécurité générale des produits de consommation: le rapport vient d'être transmis au chef du département à l'intention du Conseil fédéral;
- En revanche, les recommandations concernant le time-sharing et les clauses abusives sont encore en suspens.

La prochaine séance de la Commission est fixée au mardi 7 septembre 1999.

Berne, le 23 juin 1999

Renseignement: Monique Pichonnaz Oggier, 031/322 20 46